

# Regard et pratique des médecins spécialistes en médecine générale sur l'organisation du parcours de soins des patients

**Les membres de la Commission des spécialistes à exercice mixte de l'URPS médecins ont diligenté une enquête\* afin d'étudier la nature des relations qui les unissent aux médecins libéraux spécialistes en médecine générale et d'analyser les moyens utilisés dans le cadre de la coordination du parcours de soins des patients.**

Les médecins généralistes qui ont répondu sont plutôt des hommes (66 %), installés entre 1980 et 1990 (46 %), exerçant pour la moitié d'entre eux en cabinet de groupe (61 %), et réalisant entre 80 et 130 actes en moyenne par semaine. La répartition des répondants par département est représentative de l'échantillon de départ.

## → Une large majorité de recours aux spécialistes libéraux

Les médecins généralistes déclarent adresser, à plus de 90 %, leurs patients vers leurs autres confrères spécialistes

exerçant en cabinet libéral. Ce taux est plus faible en ce qui concerne l'adressage vers les spécialistes en établissement privé ou public puisqu'il oscille entre 60 et 70 %.

Les professionnels interrogés déclarent le plus souvent orienter leurs patients vers les spécialistes libéraux suivants : cardiologues (24 %), gastro-entérologues (16 %) et radiologues (13 %). Ces spécialités à actes techniques sont aussi citées comme les plus accessibles.

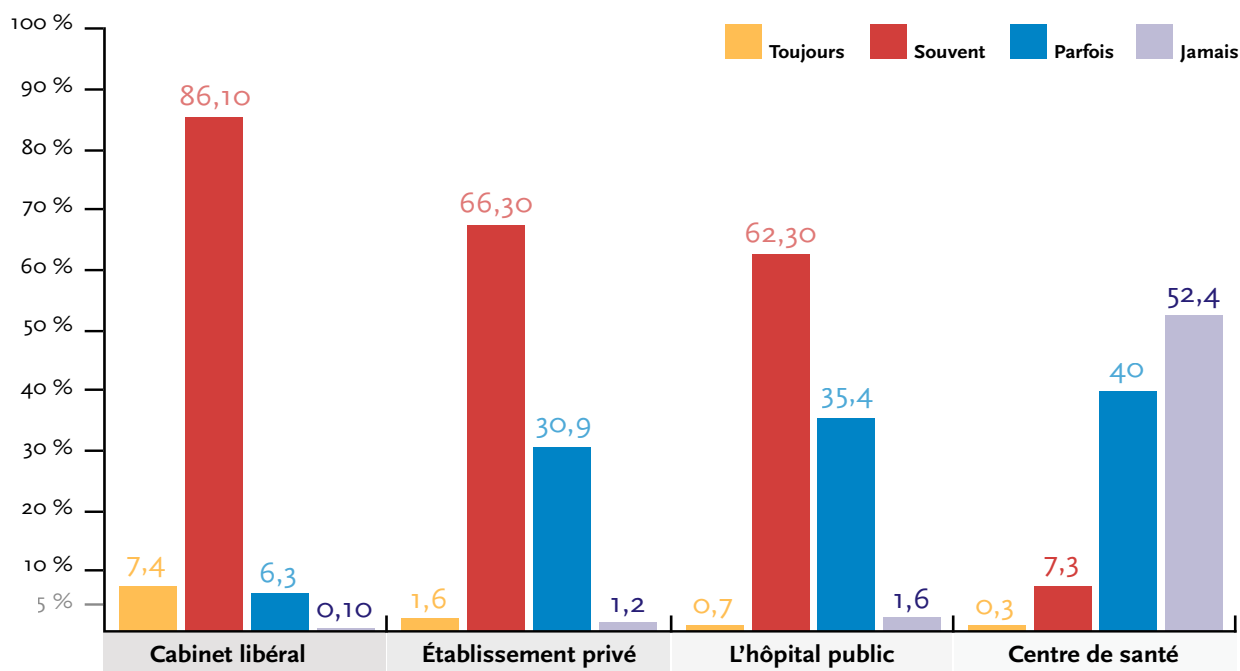
Pour communiquer entre confrères, le courrier reste le moyen de communication le plus fréquemment

utilisé (50 %) aussi bien lors de l'adressage que du retour avec le compte rendu (61 %). Le téléphone tient également une place importante : 40 % des spécialistes en médecine générale appellent directement leurs correspondants libéraux lors de l'adressage d'un patient. Les échanges par mail restent encore anecdotiques surtout dans la demande (5 %) alors qu'ils ont tendance à plus se développer en réponse (23 %).

## → Une bonne disponibilité entre libéraux

Les médecins généralistes déclarent recevoir de leurs confrères libéraux

### Les médecins généralistes adressent leurs patients aux confrères spécialistes exerçant :





un compte-rendu de consultation dans 97 % des cas et dans 75 % des cas sous 15 jours maximum. De plus, 80 % des répondants parviennent à contacter directement leurs confrères spécialistes en cas d'urgence ou de besoin.

### → Une coordination médecin traitant/médecin spécialiste jugée satisfaisante

Les médecins spécialistes en médecine générale déclarent :

- à plus de 80 % avoir besoin des médecins spécialistes cliniques et techniques de ville pour la prise en charge de leurs patients,
- à 90 % prendre en compte le niveau de satisfaction de leurs patients dans l'appréciation globale de l'adressage à un confrère libéral,
- à 94 % être globalement satisfaits de la coordination des soins avec leurs confrères spécialistes libéraux.

Parmi les répondants qui évoquent des freins, les plus fréquemment cités sont les délais de rendez-vous (40 %) notamment en Seine-et-Marne et dans les Yvelines, le reste à charge (30 %)

## “ LES MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX, PREMIERS RECOURS DU MÉDECIN TRAITANT EN ILE-DE-FRANCE ”

plus fréquemment mentionné à Paris et les Hauts-de-Seine, la barrière du secrétariat (11 %) et l'absence de la spécialité à proximité (7 %) notamment en Seine-et-Marne et dans l'Essonne.

### → Défendre la place essentielle des médecins spécialistes dans le parcours de soins

L'URPS Médecins Libéraux d'Ile-de-France soutient la place et le rôle des médecins spécialistes libéraux dans le parcours de soins des patients. Elle veillera à ce que les médecins spécialistes soient intégrés et parties prenantes dans les nouveaux modes d'organisation tels que l'exercice regroupé, les maisons de santé, les nouveaux modes de rémunération...

Elle s'engagera dans l'expérimentation de tous les dispositifs favorisant la fluidification du parcours et l'accès aux soins : disponibilité des spécialistes, agenda partagé, consultation de proximité...

L'URPS souhaite aussi, en lien avec les associations de patients, développer des projets sur la prise en charge des maladies chroniques par les médecins spécialistes en coordination avec le médecin traitant. ■

*Dr Patrick Assyag et Dr Philippe Renard,*

Coordonnateurs de la commission collégiale à exercice mixte

\* Enquête menée par questionnaire adressé par courrier au printemps 2014 auprès d'un échantillon de 5 000 médecins spécialistes en médecine générale avec un taux de réponse de 16 %.